



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0257 /CAB.MIN/MINES/01/2019 DU
06 MARS 2019... ABROGEANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 0492/CAB.MIN/MINES/01/2010 DU 07 JUILLET 2010 PORTANT
CREATION D'UNE COMMISSION D'ASSISTANCE ET D'APPUI DU MINISTRE
DES MINES DANS LA CERTIFICATION DES SUBSTANCES MINERALES EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement son article 10 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée par l'Ordonnance n° 18/014 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018 ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté Ministériel n° 193/CAB.MIN-HYDRO/01/2003 du 31 mai 2003 portant application et suivi du Programme International du Processus de Kimberley en République Démocratique du Congo ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0492/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 07 juillet 2010 portant création d'une commission d'assistance et d'appui du Ministre des Mines dans la certification des substances minérales en République Démocratique du Congo ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0774/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 13 décembre 2010 portant nomination des membres de la Commission ministérielle d'assistance et d'appui du Ministre des Mines dans la certification des substances minérales en République Démocratique du Congo ;



Considérant l'implémentation et la prise en compte des mécanismes de traçabilité et de certification des substances minérales par les Services spécialisés du Ministère des Mines ;

Considérant la nécessité de responsabiliser un membre du Cabinet du Ministre des Mines pour assurer le traitement des dossiers liés à la traçabilité et à la certification des substances minérales au sein du Cabinet du Ministre des Mines et d'assurer le rôle d'interface avec les Services spécialisés chargés de la traçabilité et de la certification des substances minérales ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Est abrogé, l'Arrêté Ministériel n° 0492/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 07 juillet 2010 portant création d'une Commission ministérielle d'assistance et d'appui du Ministre des Mines dans la certification des substances minérales en République Démocratique du Congo.

Est également abrogé, par voie de conséquence, l'Arrêté Ministériel n° 0774/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 13 décembre 2010 portant nomination des membres de la Commission ministérielle d'assistance et d'appui du Ministre des Mines dans la certification des substances minérales en République Démocratique du Congo.

Article 2 :

Le traitement des dossiers liés à la traçabilité et à la certification des substances minérales au sein du Cabinet du Ministre des Mines est confié à un membre du Cabinet du Ministre des Mines.

Le membre du Cabinet du Ministre des Mines visé à l'alinéa précédent assure également le rôle d'interface avec les Services spécialisés du Ministère des Mines chargés de la traçabilité et de la certification des substances minérales.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet du Ministre des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 06 MARS 2019

Martin KABWELU

Ampliations :

- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- CEEC
- SAEMAPE